

Image not found or type unknown



Contestation acte de donation usufruit

Par **San34**, le **28/11/2017 à 12:45**

Bonjour, rnrnIl y a 15 ans mes grands parents nous ont cédé, à mes frères et soeur et moi même, par acte notarié, la nue propriété de 3 maisons. rnrnIl y a 3 mois, ma grand mère, (mon grand père est décédé entre temps) est allée signer chez son notaire l'acte de donation d'usufruit relatif à ces mêmes biens (sans nous en informer, nous n'avons par conséquent pas eu de droit de regard, ni rien signé). rnrnMa soeur, avec notre accord, souhaite nous racheter les parts d'un des bien pour y vivre... Nous aurions souhaité procéder à une redistribution des parts sans qu'elle n'ait besoin d'avoir recours à un prêt immobilier. rnrnProblème, un seul des biens (correctement estimé à l'origine) correspond au prix marché (celui que ma sœur souhaite). rnrnLes 2 autres ont été très largement sous estimés (estimation de plusieurs agents immobiliers à l'appui). rnrnQuels sont nos recours possibles pour corriger ces mauvaises évaluations ? rnrnN'aurions nous pas du signer l'acte de donation d'usufruit (A l'instar de celui de nue propriété?) rnrnVous remerciant par avance de vos réponses.